

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N°49/2016-2021

**PLACE DE SPORT DE CHISAZ
TERRAIN DE BEACH-VOLLEY**

**Date retenue pour la commission d'étude :
Mercredi 15 mai 2019 à 19h30
Bâtiment administratif de Chisaz, salle Mèbre**

29 avril 2019

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de soumettre au Conseil communal la construction définitive d'un terrain de beach-volley ainsi qu'un espace de street workout sur le terrain en dur du centre sportif de Chisaz. En complément de ces installations sportives il est proposé la réhabilitation des sanitaires souterrains qui se situent devant l'entrée des vestiaires sportifs à l'arrière de la salle de spectacles.

2. Contexte et situation

Par courrier du 20 juin 2017, le Conseil communal a fait parvenir à la Municipalité le postulat intitulé « Terrains de beach-volley à Montassé » soumis par Madame Tatiana Rezso au nom du Centre Droite de Crissier (CDC).

Madame Tatiana Rezso soumet une demande pour la création de deux terrains juxtaposés de beach-volley en sable, sur le site de Montassé, à proximité des installations annexes déjà existantes (parking, grills, bancs, etc.) et des installations de protection s'y rapportant.

Lors de sa séance du 3 juillet 2017, la Municipalité a traité cette demande et a informé le Conseil communal qu'un rapport écrit lui serait présenté pour la séance de novembre 2017.

La Municipalité est favorable à l'idée de création d'une aire de jeux de beach-volley. Nous devons, cependant, porter à votre connaissance les compléments suivants tirés des expériences vécues par les communes voisines.

L'utilisation de ces aires de jeux est naturellement variable selon la saison. La situation géographique et l'environnement sont également importants, car elles sont implantées de façon isolées. Elles nécessitent une structure de protection et de surveillance accrue et rendent difficiles les synergies en lien avec une activité de ce type.

Le postulat demandant leur implantation sur le site de Montassé, nous avons évalué cette possibilité et en avons déduit que l'emplacement ne s'y prêtait pas pour les raisons suivantes :

- Au niveau de l'urbanisme, respectivement de la réglementation sur les forêts, nous devons laisser une distance actuellement de 10 mètres avec la lisière (15 mètres sont en pourparlers avec le Plan Directeur Forestier PDF), ce qui place les terrains au milieu de l'espace vert actuellement libre de toute contrainte. Il paraît judicieux de ne pas restreindre cette place verte qui est particulièrement adaptée au site et polyvalente comme nous l'avons vu par le passé.

- La cohabitation avec les habitués de ce site recherchant la tranquillité de ces lieux pourrait être problématique au vu du bruit engendré par les cris, la musique ainsi que le ballon dont les trajectoires ne sont pas toujours maîtrisées.
- Particulièrement isolé, cet endroit ne sera pas à l'abri des déprédations comme c'est le cas sur d'autres communes. Son entretien ne sera pas facilité de par la proximité des arbres en fin de saison et par la clôture qui serait inévitable.
- Si le site est particulièrement bien desservi en places de parc, il est décentré et nécessite un véhicule pour s'y rendre ou du temps à prévoir pour s'y déplacer, ce qui limite son utilisation. Cela exclut également les activités sportives dispensées dans le cadre scolaire.

Fort de ces constatations, notre réflexion s'est portée sur une autre localisation et la possibilité de l'intégrer dans une structure existante ou à proximité. Après avoir évalué d'autres emplacements, nous avons retenu un site centré qui dispose de places de parc et de commodités facilitant sa surveillance par l'implantation proche d'autres activités et de lumières. Cette centralité permettrait à un plus grand nombre de personnes de pratiquer ce sport. Son entretien serait également facilité par un accès aisé des services concernés.

Ne connaissant pas l'intérêt porté à cette activité par notre population, la Municipalité a proposé au Conseil communal de novembre 2017 le plan d'actions suivant :

- Installation provisoire et saisonnière d'un terrain de beach-volley pour en mesurer l'intérêt.
- Implantation sur l'actuel terrain de foot en dur de Chisaz entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2018, cet emplacement faisant également l'objet de développement pour les jeunes avec, entre autres, une réhabilitation des WC publics.
- Proposition aux écoles de profiter de cette activité étant donné la proximité des sites scolaires.
- Tirer le bilan de cet essai à la fin de la saison, afin de confirmer ou d'infirmer une implantation définitive, ainsi que de valider la situation géographique.
- En cas de succès de cet essai, proposer un préavis de réalisation auprès du Conseil communal fin 2018 pour une réalisation au printemps 2019.
- Financer ce projet par une somme allouée de Fr. 60'000.-- dans le budget 2018. Une partie de cet investissement pourra être reprise en cas de création d'une installation définitive.

Cette proposition de postulat a été validée lors du Conseil communal du mois de novembre 2017.

Un terrain double de beach-volley a été mis en place au printemps 2018. Ce dernier a été bien utilisé par les écoles, par le groupe de volley détente de la société de gymnastique hommes de Crissier, ainsi que par des habitants de la Commune. Dans cette optique d'utilisation, la Municipalité a décidé de proposer au Conseil communal la réalisation définitive du terrain de beach-volley.

Entre-temps des Crissirois ont émis le besoin, pour les jeunes de Crissier, d'une réflexion sur la mise en place d'un parc sportif, qui favorise les échanges sociaux et l'exercice physique. Cette demande, accompagnée de précisions, s'oriente vers une installation de « street-workout » qui s'adresse à des jeunes gens souhaitant pratiquer des exercices musculaires du corps dans son ensemble, des figures, des exercices de souplesse et d'équilibre.

En complément du projet de beach-volley, la Municipalité a étudié la faisabilité d'une installation de street-workout proche du terrain de beach-volley. Sur la base du résultat d'étude et d'implantation, des offres ont été demandées afin d'estimer le coût d'une telle installation.

Actuellement, il existe 21 installations de street-workout recensées sur le canton de Vaud, dont deux dans l'ouest lausannois, à Bussigny et Renens. Renseignements pris auprès de nos voisins, ces installations sont très prisées. La mise en place dans la zone sportive de Chisaz d'une installation de ce type, permet de proposer une plus grande offre d'activités sportives sur un même site mais également à un public plus large.

Cette installation de street-workout est aussi un bon complément du parcours fitness en forêt le long de la Sorge.

3. Descriptif du projet

Beach Volley

Lors de la construction du terrain double de beach-volley provisoire, 270 tonnes de sable ont été livrées. Le sable a été déposé sur un revêtement géotextile type bidim, afin de protéger la surcouche du terrain dur de Chisaz. Des poutres en bois ont été scellées dans le sol, afin de matérialiser le pourtour des terrains et de maintenir le sable en place. Des socles et douilles ont également été scellés, afin de recevoir les poteaux de l'installation de volley.

Cette installation provisoire a été finalement équipée de filets et de lignages aux normes beach-volley, afin de rendre disponible l'équipement sportif aux écoles, aux sociétés locales et à la population depuis mai 2018.



Pour rendre cette installation définitive, il faut tout d'abord l'équiper sur son pourtour d'une zone de pavés filtrants qui est plus adaptée que l'actuel revêtement du terrain dur. Lors du jeu, il peut arriver que les joueurs sortent de l'air de sable et selon les recommandations ils doivent être dans une zone sans gravier ou gravillon, ce qui n'est actuellement pas le cas. Cette zone pavée permet également que les gravillons du terrain dur ne soient pas mélangés avec le sable du terrain de beach-volley.

Du fait que nous avons une installation provisoire, le sable a été soumis aux intempéries de l'hiver et a, ainsi, formé une croûte assez épaisse à sa surface. Il est donc nécessaire de passer une machine spécifique pour régénérer le sable.

Parallèlement, afin d'éviter cet entretien spécifique, nous proposons l'achat et la mise en place, en hiver, d'une bâche de protection sur mesure pour notre terrain double de beach-volley. Néanmoins, la régénération du sable est nécessaire tous les trois ou quatre ans.

Il est également proposé de mettre en place un coffre à matériel équipé de râteliers, afin que les joueurs lissent, si besoin, le sable avant usage. Le service de conciergerie s'occupe d'entretenir le terrain une à deux fois par semaine afin d'ôter les feuilles, les déchets et les déjections, lors de la période d'utilisation du terrain. Les agents d'exploitation se chargent également de démonter les filets en période hivernale.

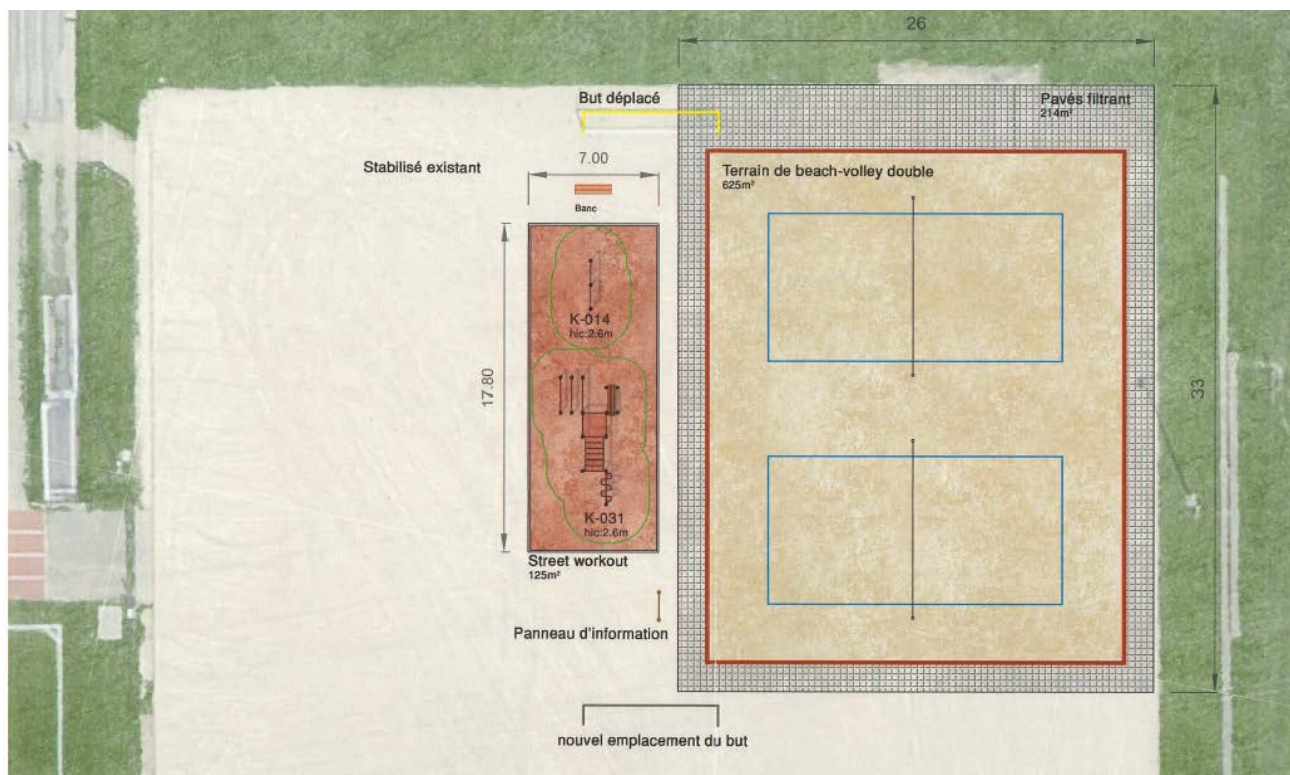
Street-workout

L'installation de street-workout pourrait être comparée à celle d'une place de jeux pour enfants dans sa composition et sa structure. Le revêtement est similaire à celui d'une place de jeux, à savoir un revêtement coulé à base de granulés de caoutchouc souples et perméables. Il s'agit d'un revêtement amortissant les chutes. La structure des engins est en acier galvanisé par trempage pour les poteaux des agrès et en peinture polyester cuite au four, ce qui lui confère une résistance accrue aux conditions météorologiques. Les poteaux ont un diamètre de 108mm et les barres transversales de 34mm. L'installation proposée sera identique à la photographie ci-dessous. Elle sera composée d'une structure principale avec barres, échelles, banc incliné, barres parallèles auxquels s'ajoute une petite structure de barres fixes.



L'emplacement prévu de cette zone de street-workout est accolé au terrain de beach-volley.

Cette situation permet de laisser une surface libre sur le terrain en dur pour la pratique de la pétanque lors de manifestations. Elle permet également qu'une majorité du terrain dur soit encore disponible pour la pratique du football, ainsi que pour la mise en place d'un parking provisoire lors de grandes manifestations.



Travaux complémentaires

Afin de rendre la pratique du football possible, il est nécessaire de déplacer le but de football situé vers les nouvelles infrastructures sportives. Pour ce faire, il faut démonter le but ainsi que les socles, déplacer l'ensemble de 25 mètres environ et mettre en place un pare-ballon. Une réfection du revêtement supérieur du terrain en dur est également nécessaire. Suite aux travaux, avec le passage successif de véhicules lourds et de chantier, une planie et un apport de matière sont nécessaires.

En complément à ces adaptations et à la création d'installations sportives, la Municipalité souhaite remettre en état les sanitaires souterrains qui se situent devant l'entrée des vestiaires sportifs à l'arrière de la salle de spectacles. Actuellement les WC sont fermés par une trappe métallique et l'accès est difficile. Il est proposé, en premier lieu, de remettre à niveau les installations sanitaires qui se situent au pied des escaliers ainsi que les installations électriques. Une porte sera mise en place au pied des escaliers et permettra d'ôter la trappe mentionnée ci-dessus. Un couvert protégera des intempéries la descente d'escaliers.

4. Estimatif des coûts

L'estimatif des coûts a été réalisée sur la base de devis rentrés.

Aménagement du terrain double de beach-volley

• Aménagement provisoire du terrain de beach-volley (exécuté)	Fr.	52'400.00
• Etude projet définitif (exécutée)	Fr.	700.00
• Traitement du sable avant travaux définitifs	Fr.	4'500.00
• Aménagement définitif travaux préliminaires	Fr.	6'100.00
• Dallages pavés	Fr.	18'000.00
• Bâche de protection sable période hivernale	Fr.	11'900.00
• Coffre à matériel d'entretien sable	Fr.	3'400.00
• Divers et imprévus	Fr.	3'000.00

Total aménagement du terrain double de beach-volley	Fr.	100'000.00
--	------------	-------------------

Aménagement de la surface de street-workout

• Etude projet street-workout (exécutés)	Fr.	800.00
• Travaux préliminaires	Fr.	6'100.00
• Construction socles engins street-workout	Fr.	6'100.00
• Revêtement de sol protection contre les chutes	Fr.	24'500.00
• Engins de street-workout	Fr.	19'500.00
• Divers et imprévus	Fr.	3'000.00

Total aménagement de la surface de street-workout	Fr.	60'000.00
--	------------	------------------

Déplacement but de football et réfection du terrain dur

• Démontage et démolition socle but existant	Fr.	1'350.00
• Création nouveau socle	Fr.	1'150.00
• Montage but	Fr.	1'000.00
• Clôture pare-ballon	Fr.	8'500.00
• Réfection terrain dur	Fr.	15'000.00
• Divers et imprévus	Fr.	3'000.00

Total déplacement but de football et réfection du terrain dur	Fr.	30'000.00
--	------------	------------------

Réaffectation WC extérieurs site de Chisaz

• Rénovation sanitaire	Fr.	20'000.00
• Rénovation carrelage	Fr.	4'000.00
• Rénovation électrique	Fr.	4'000.00
• Mise en place porte d'accès	Fr.	3'000.00
• Cylindre électronique	Fr.	1'000.00
• Couvert d'accès	Fr.	10'000.00
• Divers et imprévus	Fr.	3'000.00

Total réaffectation WC extérieurs site de Chisaz	Fr.	45'000.00
---	------------	------------------

Récapitulation

• Aménagement du terrain double de beach-volley	Fr.	100'000.00
• Aménagement de la surface de street-workout	Fr.	60'000.00
• Déplacement but de football et réfection terrain dur	Fr.	30'000.00
• Réaffectation WC extérieurs site de Chisaz	Fr.	45'000.00

Total préavis n° 49/2016-2021 à voter	Fr.	235'000.00
--	------------	-------------------

5. Frais de fonctionnements annuels

Les frais de fonctionnements annuels liés au préavis découlent uniquement de l'augmentation des frais d'eau et d'électricité des WC et de l'éclairage provisoire du terrain en herbe de Chisaz.

Eau, électricité Fr. 2'000.--

En fonction de son état, le sable devra être régénéré tous les trois ou quatre ans pour un montant de Fr. 4'500.00.

Le temps pour l'entretien du terrain et des sanitaires par le secteur conciergerie est estimé à 3.5 heures par semaine en période estivale.

6. Plan financier des investissements 2019

Plan des investissements 2019-2023			
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2019-2023 pris en considération dans le tableau ci-dessous pour un montant de Fr. 100'000.--			
Total des investissements prévus de 2019 à 2023		Fr.	102'980'000
Divers préavis déjà votés		Fr.	24'003'000
Préavis en cours au 29 avril 2019			
47/2016-21	Crédit d'étude pour la réalisation d'une passerelle reliant le PQ Lentillières-Nord au PQ Esparcette	Fr.	413'000
48/2016-21	Collège de Chisaz, assainissement zone pavillon provisoire	Fr.	600'000
49/2016-21	Chisaz, terrain de Beach Volley	Fr.	235'000
		Fr.	1'248'000
Solde des investissements à voter selon plan 2019-2023		Fr.	78'347'000
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2019-2023		Fr.	618'000
Plan de financement des investissements proposé			
Montant du crédit souhaité		Fr.	235'000
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.		
Amortissements	Ces investissements seront amortis directement par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".		
Charges de fonctionnement	Le chapitre 5 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.		

7. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le préavis municipal n° 49/2016-2021 du 29 avril 2019
- vu le rapport de la commission chargée de l'étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis.

ACCORDE

A la Municipalité le montant du crédit total de **Fr. 235'000.--**, selon détails du plan de financement figurant dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 29 avril 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Rezso

Marie-Christine Berlie

Délégué de la Municipalité à convoquer : Monsieur Laurent Bovay, Municipal